

LA DISTRIBUTION DES BILLETS DE VOYAGEURS A LA S.N.C.B. AU MOYEN DE MACHINES IMPRIMANTES-ENREGISTREUSES.

La distribution au moyen de billets préimprimés nécessite l'impression et le stockage de plusieurs dizaines de millions de billets ainsi que la tenue d'assujettissantes écritures comptables et statistiques qui engendrent un contrôle de tous les instants.

Elle exige, pour les relations peu demandées, la confection de nombreux billets d'un modèle spécial à compléter à la main.

Depuis de nombreuses années, tous les réseaux se sont évertués à pallier ces inconvénients par l'impression des billets au guichet même, au moyen de machines, au moment où le voyageur formule sa demande.

La S.N.C.B. a procédé à l'essai de plusieurs types de machines, mais aucun essai n'a été concluant.

Cependant, en 1944, elle a été saisie d'un projet de machine présenté par un inventeur belge, projet qui paraissait intéressant.

Les services administratifs et techniques de la S.N.C.B. travaillant en étroite collaboration avec l'inventeur ont mis au point, après plusieurs années, une machine à la fois simple, robuste et de prix modique, qui ne ralentit pas la distribution.

Cette machine est du type des appareils "à adresser" à main. Elle réalise l'impression des billets au moyen de clichés classés dans des bacs.

Pour servir un voyageur, le préposé au guichet :

- saisit dans le bac, le cliché de la relation demandée;
- introduit le cliché dans les glissières de la tête de la machine;
- rabat la poignée de manoeuvre et imprime ainsi simultanément le texte du billet et les indications voulues sur la bande enregistreuse; billet et bande recevant un même numéro d'ordre;
- passe le billet éjecté au voyageur.

La bande enregistreuse est en double exemplaire; l'un servant à la comptabilité, l'autre au contrôle

Les clichés, qui sont en double, sont de simples plaques en zinc électrolytique, estampés au moyen de graphotypes

Les doubles des clichés, détenus par l'Administration Centrale, peuvent être modifiés rapidement en cas de changement de tarifs; ils sont alors envoyés aux gares en échange des clichés en service, lesquels serviront, à leur tour, lors d'un changement ultérieur.

La machine nouvelle supprime l'imprimerie des billets et les stocks de billets pré-imprimés avec tous les contrôles qui y sont inhérents.

Elle réduit dans de sensibles proportions la confection de billets à compléter à la main et simplifie à l'extrême les opérations comptables.

Au distributeur, elle procure l'avantage de pouvoir travailler assis ou debout, dans un bureau dont l'aspect aura été complètement modernisé.

Les machines dont il s'agit sont en service dans les grandes gares de Bruxelles depuis 1949.

La S.N.C.B. a décidé d'en étendre l'usage dans toutes les gares du réseau.